



Reçoit encore un salaire après une démission

Par **Rachel92**, le **28/12/2012** à **22:57**

Bonjour/Bonsoir,

J'ai quitté une entreprise (grande distribution dans le commerce) il y a maintenant 2 mois en donnant ma démission. Courant septembre, ils ont été informés par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi qu'avec une remise en main propre de ma lettre de démission. Le DRH du magasin a bien pris en compte ma démission et m'a remis en retour un courrier signé par le directeur du magasin en question et me confirmant que ma démission avait bien été prise en compte et que je pouvais quitter l'entreprise un mois après soit courant octobre.

Cependant je reçois encore un salaire complet (base du SMIC environ) alors que je ne travaille plus dans l'entreprise depuis plus de 2 mois maintenant. Sachant que je n'ai pas encore reçu mon certificat de travail et mon reçu pour solde de tout compte, que dois-je faire selon vous ?

Quels sont les options qui s'offrent à moi sans pour autant entrer dans l'illégal. J'ai bien fait ma rupture de contrat dans les règles et j'ai gardé la preuve qu'ils avaient pris en compte ma démission mais dois-je les contacter pour leur faire part de cette erreur ? Qu'est-ce que je risque si je ne dis rien ?

Merci beaucoup pour votre aide. J'avoue que le droit du travail et moi ce n'est pas trop cela (ma jeune entrée dans le monde du travail sûrement).

Par **P.M.**, le **28/12/2012** à **23:57**

Bonjour,

Le mieux à mon avis serait de prévenir l'employeur qui ne manquera pas de vous demander le remboursement dès qu'il se sera aperçu de l'erreur, ce qu'il est en droit de faire...

Tout au plus pourriez-vous placer ces indus sur un compte d'épargne en attendant que l'employeur se manifeste mais n'oubliez pas que votre déclaration de revenus risque d'être faussée avec toutes les rectifications que cela imposera...

Par **Rachel92**, le **29/12/2012** à **00:23**

Ok merci, je vais les contacter pour les prévenir de manière à ne pas entraîner de

conséquences qui seront plus un problème qu'autre chose.

Merci beaucoup pour votre réponse rapide et claire.